

**Présidence :** Philippe MICHELET  
**Membres présents :** MM. Alain MARCOMBE, Patrick BOURABIER, Julien GOUGUET, Éric THOURAUD  
**Membres excusés :** Mme Catherine IDIER-MM. Michel CHAUMET et Alain FORESTIER

-----  
**Ordre du jour :** validation de la (les) liste(s) déposée(s) pour l'élection du Comité de direction du District (mandature 2020/2024) lors de l'Assemblée générale électorale du 11/09/2020 à Jarnac  
-----

### **1° Le Président de séance rappelle le processus électoral :**

- Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'élection du Comité de Direction se fera par scrutin de liste dit « bloqué »,
- L'ouverture des candidatures s'est faite, comme préconisé par la F.F.F, par mail adressé aux clubs et informations sur le site internet du District le 02/07/2020,
- La clôture de dépôt des candidatures était fixée le 12 août à minuit, le cachet de la poste faisant foi,
- Le jour de l'assemblée générale, le vote se fera par voie électronique.

### **2° Point sur les candidatures**

- Une seule liste a été reçue au secrétariat du District. Il s'agit de la liste « Trajectoire 2024 » conduite par Gilles Rouffignat.

### **3° Étude de la recevabilité de la liste**

#### **Considérant que la liste « Trajectoire 2024 » :**

- a été reçue au secrétariat du District le 12/08/2020, c'est-à-dire dans les délais,
- a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception,
- comporte les éléments demandés :
  - **la déclaration de candidature de liste :**
    - remplie et signée par la tête de liste,
    - signée par tous les candidats,
    - mentionnant leur N° de licences (clubs ou individuels)
    - contenant une photocopie de leur pièce d'identité

- la **liste des 23 membres** (dont 4 obligatoires : 1 arbitre, 1 éducateur, 1 femme, 1 médecin), avec les principales fonctions : Président, Vice-Présidents, Secrétaire général et Trésorier,
- la **déclaration individuelle** de non condamnation de chaque candidat.
- que chaque candidat remplit, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies (articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District de Football de la Charente),

## DÉCISIONS

- **En vertu des considérants, la commission juge recevable la liste « Trajectoire 2024 » qui sera donc proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 11/09/2020.**
- **Ce procès-verbal vaut récépissé de décision pour la liste « Trajectoire 2024 »**

**Le Président  
Philippe Michelet**

